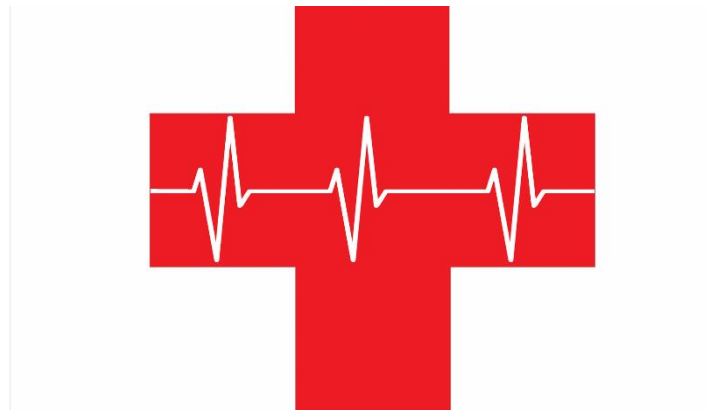




Dossier Santé

« Urgences »



1. Le GHT (source ghtnievre.fr) :

Le G.H.T. de la Nièvre est composé de 9 établissements de santé publics :

- Le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers :

Le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire. Le Centre Hospitalier de l'Agglomération de la Nevers, dispose de 952 lits et places, soit 28065 entrées en moyenne par an. Le personnel médical est au nombre de 162 médecins et le personnel non médical est de 1857.

- Le Centre Hospitalier de Decize :

Le Centre Hospitalier de Decize est organisé sur trois sites :

- Le Centre Hospitalier et l'Établissement d'Hébergement de Personnes Agées (EHPAD) Les Genêts.
- Les EHPAD Les Sables Roses et les Chaumes d'Aron.
- L'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS).

Il emploie 585 personnels non médicaux et 33 médecins y compris les internes.

- Le Centre Hospitalier Spécialisé Pierre-Lôo à la Charité-sur-Loire :

Afin de leur garantir un accueil et un accompagnement permanent, les équipes médicales et soignantes se sont organisées en différents secteurs d'activités : secteur d'activités médicales Nord, secteur d'activités médicales Nevers, secteur d'activités médicales Sud, secteur de réadaptation intersectoriel.

Au Centre Hospitalier Pierre Lôo, ce sont quelques 700 agents (médecins, infirmiers, aides-soignants, agents des services hospitaliers, personnels techniques, administratifs, médico-techniques...) qui œuvrent chaque jour.

- Le Centre Hospitalier de Cosne-sur-Loire :

Le Centre Hospitalier de Cosne sur Loire est un établissement public de santé multisites de 246 lits, un service d'accueil des urgences, un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR), 40 lits de médecine (dont 4 Lits Identifiés de Soins Palliatifs) et 3 places d'hospitalisation de jour, 149 lits d'EHPAD dont 12 lits spécialisés Alzheimer, 30 lits de Soins de Longue Durée, 25 lits de Soins de Suite et de Réadaptation avec accès au plateau technique (kinésithérapie et pharmacie à usage intérieur - avec rétrocession de médicaments [délivrance de médicaments spécifiques au public]).

- Le Centre Hospitalier Henri Dunant à la Charité-sur-Loire :

Le Centre Hospitalier Henri Dunant de La Charité sur Loire, établissement public de santé gériatrique est composé de 265 lits et 8 places répartis comme suit :

- 15 lits de médecine dont 4 lits identifiés de soins palliatifs,
- 2 places d'hospitalisation de jour,
- 50 lits de Soins de Suite et de Réadaptation,
- 30 lits de Soins de Longue Durée dont 14 lits d'Unité d'Hébergement Renforcée
- 170 lits d'EHPAD (dont 56 lits Alzheimer et 6 places d'accueil de jour).

Dans le cadre de la filière Alzheimer, il existe un Pôle d'activités de soins adaptés de 14 places réservé aux patients hébergés en Unité « Alzheimer ».

Il dispose également d'un plateau technique (kiné, radio, Pharmacie à Usage Intérieur).

Des consultations avancées en diabétologie sont proposées au sein de l'Établissement.

- Le Centre Hospitalier de Château-Chinon :

Le Centre Hospitalier de Château-Chinon est composé :

- D'un service de médecine polyvalente de 16 lits d'hospitalisation non programmée.
- D'un service de soins de suite et de rééducation (SSR) de 20 lits,

- D'une unité de soins de longue durée (USLD) de 30 lits,
- D'un service d'imagerie,
- De consultations avancées dans différentes spécialités médicales : Angiologie, Cardiologie 5ECG, Chirurgie orthopédique, Chirurgie viscérale, Diététique, Gynécologie, Ostéopathie, Ophtalmologie, Consultation mémoire
- D'un accueil pour les premiers soins urgents non vitaux
- D'un EHPAD, de 174 lits dont une unité de 33 lits dédiée aux résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

- Le Centre Hospitalier de Lormes :

Avec ses 108 agents médicaux et non médicaux, le Centre hospitalier de Lormes rayonne par son personnel stable, solidaire, investi et empathique avec :

- Une activité sanitaire répartie en 15 lits de médecine et 15 lits de Soins de Suite et de Réadaptation installée dans un bâtiment moderne et fonctionnel réceptionné en 2018.
- Une activité médico-sociale (EHPAD) de 96 lits offrant des services de qualité dans un environnement paisible idéal pour le bien-être des résidents,
- Une activité de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de 36 places offrant les meilleurs soins de maintien à domicile.

- Le Centre de soins de Longue durée de Luzy :

Le Centre de Long séjour de Luzy dispose de 108 lits dont 30 lits pour l'Unité de Soins de Longue Durée (USLD) et 78 lits pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

- Le Centre de long séjour de Saint-Pierre-le-Moûtier :

Le Centre de Long Séjour de Saint- Pierre-Le-Moutier est un établissement public de santé, composé :

- D'un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) d'une capacité de 114 lits.
- De 11 lits identifiés pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés et 2 lits d'hébergements temporaire,
- D'un accueil de jour de 6 places,
- D'un SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) de 42 places,
- D'un service de portage de repas à domicile.

2. Autres structures où la CGT est présente (source site des associations) :

- ADAPEI :

18 établissements et services adaptés à l'accueil de 420 personnes handicapées mentales et polyhandicapées de tous âges, prises en charge par plus de 330 professionnels qualifiés.

- Fédération des Œuvres Laïques :



- Sauvegarde :

De la petite enfance à l'adulte, 2 500 personnes accueillies et/ou accompagnées dans la Nièvre par plus de 500 professionnels.

- Polyclinique du Val de Loire :

La Polyclinique du Val de Loire, autorisée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val de Loire, est un établissement privé du groupe de santé Elsan. La clinique regroupe plus de 50 médecins spécialistes et une équipe de 200 personnes. L'établissement dispose de 80 lits d'hospitalisation, de 35 places de chirurgie ambulatoire et de 10 places de chimiothérapie.

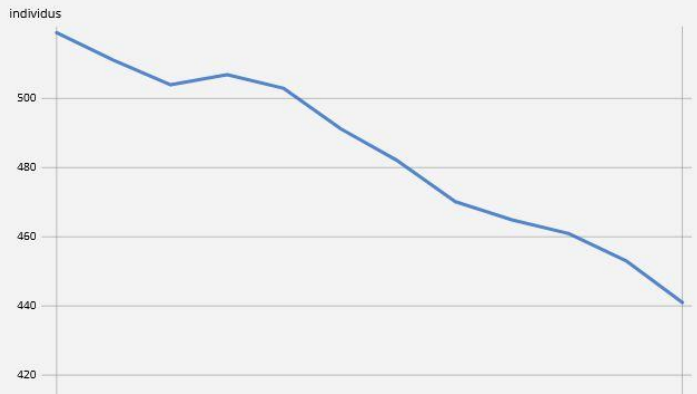
3. Quelques chiffres :

Le nombre de généralistes a chuté de 27 % entre 2000 et 2020, passant de 309 à 225. Ce qui représente 137 médecins pour 100.000 habitants en 2000 et 112 en 2020 (- 18 %). Des chiffres très inférieurs à la moyenne régionale, passée de 138 à 126 médecins pour 100.000 habitants ces 20 dernières années (- 8,7 %). La moyenne nationale, elle, est passée de 155 médecins pour 100.000 habitants à 127 en 2020. Ce qui correspond à la baisse enregistrée dans la Nièvre de - 18 %. La difficulté du département vient du fait qu'il partait de plus bas.

Les dentistes sont également moins nombreux : - 20 en 21 ans. Ils étaient 117 en 2000, 97 aujourd'hui. Les spécialités de médecine sont aussi en souffrance : - 20 % de cardiologues entre 2010 et 2021, - 25 % d'ophtalmologues, - 36 % de pédiatres et - 45 % de gynécologues-obstétriciens. On pourrait également y ajouter la dermatologie : les chiffres indiquent quatre spécialistes en 2010 et autant au 1er janvier 2021. Sauf que depuis, il n'en reste plus qu'un. La psychiatrie, elle, se maintient avec un nombre stable de 20 spécialistes. Ce qui reste faible : il y a 9,7 psychiatres pour 100.000 habitants dans la Nièvre, contre 18,9 en France et 16 en Bourgogne-Franche-Comté.

Nombre de médecins - Spécialistes et généralistes - Nièvre

2023 : 441 individus



Source INSEE, 2023.

En 2025, 15 000 Nivernais sont sans médecin traitant

4. Initiatives CGT :

LES QUESTIONS DE LA SANTE DANS LA NIEVRE

Le secteur de la santé et de l'action sociale subit une restructuration totalement inédite tant pour les usagers que pour les soignants. La réduction drastique du nombre de lits à l'hôpital, couplée au non-développement du réseau de ville entraîne dangereusement l'accès aux soins.

Ce sont bien les choix politiques menés depuis plus de 30 ans qui sont à l'origine de nos difficultés. Les financements sont insuffisants pour assurer le bon fonctionnement de nos établissements et la couverture des besoins de la population. La pénurie de personnel est organisée (manque d'anticipation sur le besoin en formations qualifiantes, conditions de travail insupportables, salaires insuffisants, budgets insuffisants) et sert d'argument à la coupe des services publics et à la baisse de ce qu'ils appellent le « coût du travail ».

Les Nivernais sont les premiers touchés. Le parcours de santé dans notre territoire peut être totalement différent en fonction de son âge, de son lieu d'habitation, ayant ou non un médecin référent.

Bulletin CGT à renvoyer à :
 UD CGT Nièvre
 2 Bd Pierre de Coubertin
 BP720
 58007 NEVERS Cedex
 ☎ : 03.86.71.90.90
 ✉ : udognievre@orange.fr

LES QUESTIONS DE LA SANTE DANS LA NIEVRE

Le CGT vous sollicite pour faire un état de l'offre de soins dans votre département.

Une analyse des questionnaires sera faite et nous permettra d'ajuster les propositions et recommandations pour améliorer les services publics de la Santé.

Ville : _____ Age : _____

Service des Urgences
 Avez-vous eu besoin(des) service(s) d'urgence ? Oui Non
 Avec vous connaissez-vous les tarifs applicables ? Oui Non
 Si oui, combien vous ? _____
 Avez-vous rencontré des difficultés ? Oui Non
 Si oui, lesquelles ? _____
 Que pensez-vous de services rendus ? _____

DIAPNO / Maladies de routine
 Avez-vous dans votre entourage une ou des personnes en (D)IAPD ou malade de routine ?
 Oui Non
 Arrivé(e) au che de l'établissement ? Oui Non
 Que pensez-vous de services rendus ? _____

Expérience - vous : Pensez-vous que de votre témoignage peut-être issu un progrès sur votre parcours santé.

Quelles solutions proposez-vous ?

Quelles actions êtes-vous prêt à mener ?

Autres ?

Hôpital Public
 Distance de l'hôpital public le plus proche de votre domicile est-elle satisfaisante ? Oui Non
 Êtes-vous obligé(e) de payer un complément financier ? Oui Non
 Selon vous en matière de payer un complément financier ? Oui Non
 Selon vous, les dépenses de santé sont-elles trop élevées ? Oui Non

Maternité / Centre de périnatalité
 Avez-vous eu besoin de ce service récemment ? Oui Non
 Distance entre votre domicile et ce service Oui Non
 Avez-vous rencontré des difficultés ? Oui Non
 Si oui, lesquelles ? _____

Questionnaire à retourner par courrier ou par mail à :
 UD CGT NIEVRE
 2 bis Boulevard Pierre de Coubertin
 BP 720
 58007 Nevers Cedex
 udognievre@orange.fr

LE TRAVAILLEUR NIVERNAIS
 1188 - Septembre 2022

Page 4

Le travailleurs Nivernais de septembre 2022 : Consultation de la population à partir du questionnaire. Sur 250 questionnaires, 10% des nivernais n'ont pas de médecin référent, 118 personnes ont recours aux services d'urgence, 38 ont rencontré des problèmes, 96 personnes se disent être en incapacité de payer des dépassements d'honoraires et 79 disent avoir renoncé aux soins dû à ces contraintes pour accéder aux spécialistes de l'hôpital public. Les délais de rendez-vous sont de 136 jours en moyenne. Suite à cela une pétition est lancée.

L'HÔPITAL CRAQUE !

Pour la majorité des Nivernais, c'est la colère, le désarroi, face aux difficultés pour se soigner. Beaucoup s'interrogent et ne comprennent pas pourquoi notre système de santé, l'un des meilleurs au monde, en est arrivé à ce stade de dégradation. Cette situation ne date pas d'aujourd'hui, elle est la conséquence de plus de 30 ans de choix politiques libéraux, aggravés depuis l'élection de Macron. Et pourtant cela fait des années que les personnels alertent, manifestent, revendiquent et proposent, mais rien ne se passe !

Il est plus qu'urgent de soigner notre système de santé car nous sommes arrivés à un point de non retour, et c'est la vie des Nivernais qui est en jeu. Il faut agir et vite !

Dans l'ensemble des hôpitaux de notre département, il manque du personnel, force est de constater que des lits sont supprimés (près de 200). Faute de moyens dans les hôpitaux de proximité, l'hôpital de Nevers est engorgé, se voit amputer de plusieurs spécialités et est dans l'obligation d'avoir recours au secteur privé. Résultats des courses : de longues files d'attente, des heures sur les brancards, des soignants épuisés et courant partout pour remplir leur mission tellement les effectifs sont réduits.

Nous payons aujourd'hui de plein fouet l'ensemble des choix qui ont conduit à réduire les budgets des hôpitaux ainsi qu'à réaliser des économies sur le budget de la sécurité sociale. Notre système de santé souffre, non pas en raison des dépenses mais du manque de moyens pour répondre aux besoins de la population.

Le 26 septembre dernier, nous étions encore 200 des quatre départements bourguignons à manifester à Dijon porteurs de

près de 14 692 signatures dont 6 454 de la Nièvre déposées à l'ARS exigeant des moyens pour se soigner en Bourgogne.

Ce qu'il faut ; c'est changer radicalement de politique de santé.

Tous ce qui est mis en place, ne suffit pas à changer l'état dans lequel se trouve notre système de santé. Il faut revenir aux principes fondateurs de la sécurité sociale en 1945 à savoir: Chacun paie selon ses moyens et reçoit selon ses besoins

- L'arrêt immédiat des fermetures de lits,
- Réinvestir dans l'hôpital avec le retour des spécialistes en proximité,
- Former des étudiants, en supprimant les quotas numerus clausus pour prendre en compte les besoins de santé. Il faudrait 15 000 étudiants formés, alors que seulement 8 500 le sont ;
- Réinvestir dans l'hôpital c'est aussi revaloriser les salaires des personnels, leur permettre de retrouver la part de relation humaine avec leur patient qu'ils ne peuvent plus réaliser à force de courir partout faute de moyens,
- Supprimer les exonérations de cotisations sociales patronales,
- Des centres de santé publics rattachés à un hôpital public.



Le Travailleurs Nivernais septembre 2023 : Retour sur la pétition : 6454 signatures dans la Nièvre (14692 régionalement). Remise des pétitions à l'ARS à Dijon.

Dans notre département, les besoins se font également sentir. La CGT revendique, pour répondre aux besoins des usagers, l'embauche de 94 infirmières, 85 aides soignantes et l'ouverture de 331 lits:

BESOINS	CHAN	CHS Pierre Léo	CLS St Pierre le Moutier	CH Henri Dunant	CH Cosne sur Loire	CH Lormes	TOTAL
Infirmières	70	12	2	5	4	1	94
Aides Soignantes	60	0	2	12	7	4	85
Lits (tous services confondus)	180	10	60	20	61	0	331

Le travailleur Nivernais de décembre 2023 : à partir du travail réalisé dans les établissements, chiffrage des besoins...

Le 20 mars 2025, les 253 témoignages des nivernais sur les cahiers de doléances ont été remis à l'ARS à Dijon. A cette occasion, une manifestation régionale a été organisée où 600 manifestants sont venus des 8 départements de Bourgogne Franche Comté.



5. Articles de Presse parus dans le Journal du Centre (JDC) :

Publié le 31 mars 2025 : « Les urgences de Cosne "évacuées" »

À l'annonce de la régulation des urgences de l'hôpital de Nevers, une nouvelle fois, pendant 48 heures, les soignants des urgences de Cosne-sur-Loire, en situation d'épuisement, ont annoncé leur intention de se déclarer en arrêt maladie dès ce lundi 31 mars au soir. Resteront, mardi 1er et mercredi 2 avril, les services d'urgence de Decize et Clamecy.

« C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase », résume Florine Turpin, secrétaire de la section CFDT au centre hospitalier de Cosne-sur-Loire. Alors que le service des urgences du Centre hospitalier de l'agglomération de Nevers (Chan) a informé, dans la matinée du lundi 31 mars, être de nouveau en difficulté et régulé par le Centre 15 (à cause d'un manque de médecin et suite au départ de la réserve sanitaire (*)), l'équipe de nuit des urgences de Cosne-sur-Loire a décidé de « stopper et de se mettre en arrêt maladie. C'est le seul moyen pour eux. »

Aides-soignants, infirmiers et ambulanciers, des équipes de jour et de nuit, devraient suivre le mouvement. « Depuis juillet 2023, des alertes sont faites par les urgences de Cosne. Certains sont déjà en arrêt maladie. Les urgences de Nevers sont fortement régulées, la plupart des patients sont envoyés à Cosne », rapportent les soignants, qui dénoncent une surcharge de travail et une situation de souffrance professionnelle.

Leur choix est aussi justifié par « la mise en danger des patients, par défaut de surveillance, par manque de personnels et de moyens ». Ils décrivent des nuits à 27 patients (ils en comptent environ 35, en moyenne, en journée) et des patients âgés laissés plusieurs jours sur des brancards.

Évacué en fin de journée, le service des urgences de Cosne-sur-Loire ne devrait donc plus accueillir de patients pendant 48 heures, jusqu'à mercredi matin. « Ils n'en peuvent plus de leurs conditions de travail, ils craquent. Ils n'arrivent plus à assumer les patients de Nevers, ils n'ont pas le personnel qui va avec. Il n'y aura plus d'aide-soignant ni d'infirmier à 20 heures pour s'occuper des patients », confirme David Boucher, à la CFDT Santé.

Les patients seront réorientés ou transférés.

« A contrario de Nevers, on a les médecins mais on n'aura plus le personnel. Pendant 48 heures, il restera Clamecy et Decize, qui ont aussi alerté plusieurs fois. »

Parmi les revendications des personnels, un troisième poste d'infirmière la nuit, une ambulance supplémentaire pour les transferts et retours à domicile et « être régulé correctement par le Centre 15, à Dijon ».

(*) La réserve sanitaire composée de personnels paramédicaux a été appelée en renfort aux urgences du Chan de mi-février à la fin mars.

Publié le 2 avril 2025 : « Quelles sont les réponses de l'Agence régionale de santé (ARS) face à la crise des services d'urgences nivernais ? »

Régis Dindaud, directeur territorial de la Nièvre de l'Agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne Franche-Comté, s'exprime sur son action et son positionnement par rapport à cette situation de crise.

« La situation est préoccupante, on y est très attentif. L'ARS est mobilisée depuis de nombreux mois déjà », rappelle-t-il, évoquant la mission du professeur Pierre Carli, de janvier à juin 2024. « Depuis septembre, nous avons une crise qui se poursuit et perdure. Cela nous a menés, à la demande du Groupement hospitalier de territoire (GHT), à mobiliser la réserve sanitaire en février, jusqu'à fin mars. » (*)

En parallèle, l'ARS a financé la mise en place d'un moyen supplémentaire de transport sanitaire privé pour transférer les patients quand les urgences de Nevers sont régulées, et des bourses d'infirmiers diplômés d'État (IDE) venus de l'extérieur pour soutenir le Centre hospitalier de l'agglomération de Nevers (Chan).

« Nous avons accompagné l'établissement et 137 vacations ont été faites. Ce n'est pas négligeable. »

Outre ces dispositifs, Régis Dindaud assure travailler en lien avec le CHU de Dijon pour « appuyer les demandes de la direction du Chan » concernant la ressource médicale, « mais l'ARS n'a pas la capacité de recruter directement des médecins. »

À lire aussi

Comment Florent Foucard, directeur des hôpitaux de la Nièvre, compte-t-il sortir de cette situation de "crise chronique" ?

Des discussions sont également en cours avec les professionnels des établissements de soins de suite. « Dans ces périodes de crise, les sorties de l'hôpital doivent se faire le plus facilement possible pour que les patients ne stagnent pas dans les services en attente de place. On mobilise les acteurs de l'aval pour fluidifier le plus possible le parcours patient. »

Trois consultants spécialisés

Enfin, pour « normaliser la situation » et rendre le Chan plus attractif, une « mission d'appui opérationnelle » sera conduite, dans les prochaines semaines, par trois consultants du cabinet Ylios « hautement spécialisés dans le domaine hospitalier », parmi lesquels le Dr Mathias Wargon, chef de service des urgences du centre hospitalier de Saint-Denis. « Il viendra en appui auprès de la gouvernance pour finaliser la mise en place de son plan d'action. »

Le directeur territorial de la Nièvre de l'ARS affirme que l'autorité de tutelle est « aux côtés du Chan tant que le besoin se fait sentir. »

(*) La demande est renouvelée tous les mois.

Publié le 2 avril 2025 : « Dans la Nièvre, le mal-être se propage de service d'urgences en service d'urgences »

Effet boule de neige. Après que le service des urgences de l'hôpital de Nevers ait annoncé, lundi 31 mars, être de nouveau régulé, les soignants des urgences de l'hôpital de Cosne-sur-Loire se sont déclarés en arrêts maladie. Pendant 48 heures, deux des trois services d'urgences du Groupement hospitalier de territoire (GHT) de la Nièvre étaient indisponibles, mettant les urgences de l'hôpital de Decize, elles aussi, en difficulté.

La vague d'arrêts maladie qui a déferlé sur les urgences de Nevers, en février, a gagné celles de Cosne-sur-Loire, lundi 31 mars. Alors que le service des urgences de Centre hospitalier de l'agglomération de Nevers (Chan) était une nouvelle fois régulé par le Centre 15 pour 48 heures faute de médecin, les soignants du service des urgences de Cosne-sur-Loire se sont, à leur tour, déclarés en arrêts maladie.

« Les membres de la formation spécialisée (ex CHSCT) ont alerté, lundi 31 mars, la direction d'un danger grave imminent, des risques psychosociaux et de problèmes de troubles musculosquelettiques », confie Florine Turpin, secrétaire de la section CFDT à Cosne-sur-Loire. Aides-soignants et infirmiers évoquent une situation d'épuisement professionnel et des inquiétudes quant à la sécurité des patients.

"Tout est transféré à Cosne, sauf les moyens humains et matériels"

« Il y a deux médecins aux urgences, voire trois, quand il y a des problèmes à Nevers. Mais le personnel paramédical est en difficulté », rapportent-ils. En journée, les urgences de Cosne-sur-Loire comptent un aide-soignant, trois infirmiers, un ambulancier et un brancardier. La nuit, il n'y a qu'un aide-soignant et deux infirmiers. « Quand les urgences de Nevers sont régulées, tout est renvoyé à Cosne par le Centre 15, situé à Dijon. Tout est transféré, sauf les moyens humains et matériels pour absorber la surcharge de travail et assurer la décence de la prise en charge des patients.

Parmi leurs revendications, « une régulation cohérente » par le Centre 15, un infirmier de nuit pour passer de deux à trois et ne pas laisser un infirmier seul la nuit en cas de sortie du Samu, et une ambulance dite secondaire, dédiée au transfert et au retour des patients « pour délester le service des urgences ».

Lundi, en fin de journée, le service des urgences de Cosne-sur-Loire a été "évacué", les patients réorientés ou transférés. Mardi 1er avril, il était toujours « en stand-by ». « L'équipe de jour s'est mise en arrêt, comme l'équipe de nuit », rapporte Florine Turpin. « Ce mardi, il n'y a

qu'une aide-soignante, un brancardier et deux secrétaires. Il n'y a pas d'accueil de patients. C'est le grand ménage, en attendant. »

Depuis lundi soir, les patients de l'agglomération de Nevers et ceux de Cosne-sur-Loire et des alentours, qui ont besoin d'une prise en charge hospitalière, sont donc orientés dans les centres hospitaliers de Decize, Clamecy ou des départements limitrophes. « Là, c'est compliqué, il y a beaucoup de monde, ça vient de partout », signale Catherine Rozier, secrétaire générale FO à l'hôpital de Decize. Si les urgences étaient « pleines », mardi après-midi, il n'y avait pas « trop de monde en attente ».

Les urgences de Decize.

« Les équipes ont été renforcées avec des personnels volontaires de Decize, qui sont revenus sur leur temps de congé pour ne pas laisser leurs collègues... L'équipe est très solidaire et très professionnelle », souligne-t-elle. Deux infirmiers se sont ajoutés aux deux infirmiers en poste habituellement, un aide-soignant est venu en renfort d'un autre, et deux médecins étaient présents. « La cadre gère les conflits, s'il y en a, avec les ambulances et les familles. Les soignants ne s'occupent vraiment que des soins. »

Malgré cette organisation, les équipes decizoises sont fatiguées. « Il y a la conscience professionnelle... Où iraient les gens sans elles ? Mais au bout d'un moment, il y aura un épuisement. Ce sont des journées de 12 heures. »

Des revendications entendues ?

La situation devrait rentrer dans l'ordre, ce mercredi 2 avril, aux urgences de Cosne-sur-Loire. Des médecins sont également présents aux urgences du Chan. « Il y a eu une réunion extraordinaire avec les cadres de service et les organisations syndicales. La direction a entendu les revendications : la demande a été faite pour ouvrir une ligne d'infirmier la nuit. On attend des nouvelles de l'Agence régionale de santé (ARS). On rencontrera, avec la CGT de Cosne, les soignants ce mercredi matin », confie Antoine Nevert, membre du bureau FO à Cosne-sur-Loire.

De son côté, l'ARS informe que le directeur du Groupement hospitalier de territoire (GHT) a négocié pour compléter l'équipe avec un renfort d'IDE (infirmier diplômé d'État) pérenne pour sécuriser le fonctionnement des urgences de Cosne-sur-Loire. « On peut espérer qu'avec cette proposition, on aboutisse à un consensus pour sortir de la crise. »

Suite à cet épisode de tensions, les urgences de Cosne-sur-Loire seront régulées par le Centre 15, pour la première fois, quand les effectifs seront incomplets. « On a sollicité la régulation pour réguler l'activité lors de périodes précises. Jusqu'à présent, le service fonctionnait avec un effectif médical et paramédical complet. Mais il y a des départs, des congés maternité, des postes vacants », indique Sandrine Renaudin, directrice déléguée pour le centre hospitalier de Cosne-sur-Loire. À compter de ce matin, 8 heures, et jusqu'au vendredi 4 avril, 8 heures, la population devra appeler le 15 avant de se rendre aux urgences de Cosne-sur-Loire. Ce sera également le cas la nuit du dimanche 6 au lundi 7 avril, 8 heures. « Cette action vient en soutien du personnel qui sera, ce mercredi, à nouveau présent au sein du service. »

[Publié le 9 avril 2025 : « Recherche, innovation, enseignement, formation... L'hôpital de Nevers et le CHU de Dijon présentent leur nouvelle feuille de route »](#)

Une conférence de presse a eu lieu, mardi 8 avril, au Centre hospitalier de l'agglomération de Nevers (Chan) afin de présenter les axes qui fondent la feuille de route stratégique des coopérations entre le Chan (et le GHT), et le CHU de Dijon.

Au Centre hospitalier de l'agglomération de Nevers (Chan), une conférence de presse s'est tenue, mardi 8 avril, en présence notamment de Florent Foucard, directeur du Chan et du Groupement hospitalier de territoire de la Nièvre (GHT 58), Denis Thuriot, maire de Nevers, président du Conseil de surveillance du Chan, du comité des élus du GHT 58, de Nevers

Agglomération et conseiller régional de Bourgogne Franche-Comté, et Freddy Serveaux, directeur général du Centre hospitalier universitaire (CHU) Dijon Bourgogne.

Ils ont présenté les quatre axes qui fondent la feuille de route stratégique des coopérations entre le Chan (et le GHT), et le CHU de Dijon. Un comité de suivi devrait, par la suite, être mis en place avec des réunions techniques trimestrielles pour que les objectifs soient tenus.

1) Des temps partagés

Le Chan et le CHU de Dijon souhaitent développer des temps partagés. « Dès ma prise de fonction, et en lien avec les orientations fixées par le Conseil de surveillance, nous avons défini la coopération comme un élément fondamental de la feuille de route stratégique », a commencé Florent Foucard. Il a rappelé le soutien apporté par la régulation du Centre 15 à Dijon à la filière des urgences et l'existence de fédérations médicales interhospitalières, qui permettent à des médecins d'être chefs de service au Chan et au CHU. C'est notamment le cas pour le service de gynécologie obstétrique depuis septembre 2022 et pour la réanimation soins critiques depuis décembre 2022.

Dans la même veine, le Chan et le CHU misent sur le développement de temps partagés. « Les résultats commencent à arriver. D'abord, depuis quelques semaines, et grâce au dispositif Flying doctors, un praticien du CHU vient régulièrement pour assurer la permanence accès aux soins de santé (PASS) pour les patients en situation de précarité. » Une permanence qui n'était plus assurée depuis début 2024. « À court terme, on devrait pouvoir faire venir deux autres praticiens : un pour l'unité de soins en milieu pénitentiaire à la maison d'arrêt de Nevers, qui n'a plus de temps médical depuis 2023, et un autre pour la PASS. »

Une réflexion est également menée entre les deux chefs d'établissement pour développer des temps partagés sur des filières identifiées en tension telles que la pneumologie, l'urologie, l'ORL ou la psychiatrie.

Enfin, la création de temps partagés avec une dimension universitaire fait partie des objectifs. « En novembre 2025, nous devrions avoir un chef de clinique des universités, assistant des hôpitaux (CCA) qui viendrait sur la filière urgences, avec un temps partagé entre le Chan et le CHU. Cela permettrait de relancer la dimension d'enseignement, de formation, de recherche sur le Chan. »

2) Recours d'expertises

Le directeur du CHU de Dijon s'est exprimé sur sa volonté de développer les consultations spécialisées dans la Nièvre. « Il y a des spécialités qui n'existent que dans les CHU et auxquelles tout le monde n'avait pas accès. Grâce aux Flying doctors, la population de la Nièvre a accès à des consultations avancées de spécialistes », a résumé Freddy Serveaux. Avec ce dispositif, les Nivernais peuvent bénéficier de consultations de chirurgie pédiatrique complexe : un chirurgien de CHU vient tous les mois ou tous les deux mois pour couvrir ce besoin. En oncologie thoracique, un médecin vient, « au moins une fois par mois », au Chan.

« Dans les toutes prochaines semaines, un praticien de l'équipe de neurochirurgie du CHU viendra, a priori une fois par mois, faire une consultation au plus près », a-t-il annoncé, espérant également, dans plusieurs semaines, la venue d'un spécialiste en hématologie. « On essaie de réunir toutes les conditions pour qu'un hématologue puisse venir, tous les quinze jours, auprès de la population. »

Le directeur du CHU a, par ailleurs, souligné les activités de télémédecine en appui du Chan et des médecins libéraux dans la Nièvre, comme la télé-AVC ou la télé-infectiologie. « On va multiplier la téléexpertise dans différentes spécialités. En 2024, 1.000 téléexpertises ont été réalisés au bénéfice des Nivernais. »

3) Recherche et innovation

Une convention régionale de recherche a été conjointement signée entre l'hôpital de Nevers et le CHU de Dijon pour faire participer le Chan à la politique de recherche du CHU. Les patients

nivernais vont pouvoir participer à des essais cliniques et les professionnels de santé aux protocoles de recherche.

« Dans les CHU, les équipes participent à beaucoup de protocoles de recherche », explique Freddy Servaux. Grâce à la convention signée avec l'hôpital de Nevers, « des patients nivernais vont pouvoir participer à des essais cliniques nouveaux comme la population de Côte-d'Or ».

Les praticiens nivernais seront également intégrés dans cet axe de recherche et d'innovation. « Ce sera un élément d'attractivité. Les médecins dans la Nièvre pourront participer aux protocoles de recherche du CHU dijonnais. »

4) Enseignement et formation

Le dernier axe évoqué est l'enseignement et la formation des jeunes professionnels de santé. Ils concernent les internes, les Padhue, les étudiants via la Pass, les futurs infirmiers de bloc opératoire et la formation en odontologie.

Concernant les ressources médicales dans la Nièvre, il y a la possibilité d'effectuer la PASS depuis 2020 à l'Inkub. « Nous accueillons aussi des externes. Ce sont des étudiants en médecine qui n'ont pas encore passé les épreuves nationales classantes pour continuer sur leur internat », précise Florent Foucard. « Il y en a en orthopédie et en cardiologie. Nous en avons à peu près sept régulièrement. Ce sont potentiellement des gens qui voudront revenir pour leur internat par la suite », espère-t-il.

Concernant la question des internes, l'ambition conjointe « est de faciliter leur accueil sur la base de deux actions complémentaires. Aujourd'hui, nous accueillons peu d'internes. Notre objectif est de renforcer leur présence dans la Nièvre ». Florent Foucard compte « poursuivre le travail que l'on mène sur les terrains de stage et renforcer les liens entre les chefs de service et les responsables de filières de Dijon. C'est la connaissance qui crée la confiance ». Il reconnaît que « ce travail de fond, ne va pas se faire du jour au lendemain. Nous souhaitons nous appuyer sur le dispositif Flying doctors ». Pour leur mobilité, « nous pensons créer une autre ligne pour ces Flying juniors. » Des discussions avec les pouvoirs publics, notamment l'Agence régionale de santé (ARS), « sont en cours et vont se poursuivre ». Le directeur de l'hôpital vise, à terme, une trentaine d'internes.

En attendant, il souhaite faciliter la venue des Padhue, ces praticiens à diplôme hors Union européenne. Ils sont trois du Chan à aller régulièrement se former au CHU. « Accompagnés, ils peuvent bénéficier des techniques de pointe du CHU. » Ces Padhue sont accueillis à Dijon en neurologie, gynécologie et pédiatrie. « C'est quelque chose que l'on souhaite poursuivre et consolider. Ces juniors d'aujourd'hui sont les seniors de demain. » Et l'objectif affiché de Florent Foucard est qu'ils restent dans la Nièvre.

Les deux hôpitaux ont également pour projet une formation d'infirmiers de bloc opératoire (IBOD) dans la Nièvre. Pour l'instant, il existe une école à Besançon et une antenne au CHU de Dijon. « Nous voulons ouvrir une école à Dijon et une antenne à Nevers avec cinq places. Ces IBOD sont une ressource difficile à trouver en France. Nous pensons que, là aussi, nous nous inscrivons dans des formations en proximité ». Une formation de deux ans. Des échanges avec le Conseil régional sont en cours.

Freddy Servaux a ensuite mis en avant la nouvelle formation en odontologie, « un bel exemple de décentralisation. Il y a eu la création d'une faculté à Dijon. Elle a été conçue de manière territoriale pour pouvoir se déployer à Dijon, Semur et Nevers ». L'antenne nivernaise devrait ouvrir en septembre 2026. « Le Chan a engagé les travaux de réaménagement de ses locaux, situés dans le pôle B » afin d'accueillir une vingtaine d'étudiants et « augmenter notre parc immobilier d'une quinzaine de places pour les loger », précise Florent Foucard.

Le ministre de la Santé et le Premier ministre à Nevers ? Denis Thuriot travaille deux fois par semaine avec le ministère de la Santé. Face à la pénurie médicale qui touche la Nièvre, le maire de Nevers échange avec le ministère afin de trouver des solutions. « Des mesures gouvernementales vont être annoncées, avec la venue du ministre de la Santé, Yannick Neuder, à la fin du mois à Nevers ». François Bayrou, Premier ministre, pourrait se joindre à lui. « Nous attendons sa confirmation », explique le président du conseil de surveillance du Chan.

Déjà deux de ses prédécesseurs ont fait le déplacement à Nevers avant lui. Élisabeth Borne, le 31 mars 2023, est venue dans les locaux du Journal du Centre, lors d'un échange avec des lecteurs. Un an plus tard, Gabriel Attal, avait fait le déplacement dans la Nièvre pour soutenir la candidature de Perrine Goulet, lors du second tour des dernières élections législatives, le 4 juillet 2024.

Publié le 11 avril 2025 : « Comment l'hôpital de Clamecy a-t-il fait face à la fermeture des urgences de Cosne ? »

Avec la fermeture, fin mars, début avril, des urgences de Cosne, l'hôpital de Clamecy a dû faire face à une très forte activité. Une situation intenable et même dangereuse selon deux syndicats, quand le directeur délégué souligne, de son côté, le maintien d'un service public de qualité.

Les deux représentants syndicaux de l'hôpital de Clamecy réunis en intersyndicale ont adopté une position commune, cette semaine.

Suite à la fermeture des urgences de Cosne, consécutivement à des arrêts maladie, le personnel clamecycois s'est retrouvé, selon eux, « en grosses difficultés » durant trois jours, du lundi 31 mars au mercredi 2 avril, le centre hospitalier de Nevers étant dans le même temps régulé par le Centre 15, avec une faible activité. « Sur la Nièvre, il ne restait plus que Clamecy et Decize ouverts en service d'urgence. Nous avons eu une augmentation de l'activité aux urgences de Clamecy et un rayon d'intervention du Smur avec le Samu beaucoup plus large, sans moyens supplémentaires mis à notre disposition », déplore Sylvain Deffunt, infirmier, secrétaire de la section de Clamecy Sud Santé sociaux.

Des malades "qui s'accumulent"

Ces fermetures ont impacté les activités et mis en danger les populations, assurent d'une même voix les deux syndicalistes. « On se rend compte que lorsque Cosne et Nevers ferment, c'est Decize et Clamecy qui doivent élargir leur rayon d'intervention », complète Jean-Baptiste Lambert, responsable de la section locale CFDT.

« Nous sommes allés dans le secteur de Nevers pour traiter un malade alors que nous avions au même moment tous les patients venus de Cosne et de Nevers qui s'étaient accumulés à Clamecy. Il n'y a pas eu de renforts supplémentaires au niveau du personnel. Aujourd'hui, il y a une grande solidarité entre les hôpitaux mais, faute de moyens suffisants en personnels et en matériel, les malades s'accumulent aux urgences. Et il n'y a pas eu non plus de moyens supplémentaires pour les transports en ambulance. Pourtant, ces hôpitaux de proximité restent très importants pour assurer une permanence des soins sur le territoire », ajoute Sylvain Deffunt.

Jean-Baptiste Lambert, manipulateur radio, souligne de son côté que Cosne bénéficie régulièrement de ces renforts quand l'activité est régulée ou très limitée à Nevers. « Or, il n'y a pas eu cette aide à Clamecy. A priori, ce serait la conséquence d'une très mauvaise communication au niveau de l'ARS (Agence régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté). Les informations ne sont pas bien remontées à ce moment-là. Il me semble que l'ARS n'a pas communiqué au niveau de la sous-préfecture sur ces arrêts maladie. »

Des équipes "à bout de souffle".

À l'avenir, les représentants syndicaux demandent : « Une meilleure communication et anticipation avec un réel impact pour les hôpitaux de proximité restants ». Sylvain Deffunt craint d'ailleurs que la situation ne se reproduise, dans un avenir très proche, à Clamecy. « La situation est toujours la même à Nevers et on ne sait pas si l'hôpital de Cosne a obtenu des moyens supplémentaires. Et d'après ce que j'en sais, les équipes de Cosne sont, elles aussi, à bout de souffle. »

À lire aussi

Comment Florent Foucard, directeur des hôpitaux de la Nièvre, compte-t-il sortir de cette situation de "crise chronique" ?

Précision : Les urgences de Cosne ont été fermées les 31 mars et 1er avril, puis régulées le 2 avril, avant un retour à la normale. Malgré nos sollicitations, nous n'avons pas été en mesure de recueillir hier la position de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté sur l'absence de renforts dénoncée par les syndicats.

"La hausse a été bien prise en charge"

« La fermeture temporaire du service des urgences du Centre hospitalier de Cosne-sur-Loire a entraîné, les lundi 31 mars, mardi 1er et mercredi 2 avril, une augmentation de l'activité de + 17,7 % par rapport à une journée habituelle », indique le directeur délégué du Centre hospitalier de Clamecy, Roch de Salins.

Et d'ajouter : « Au service des urgences de Clamecy, où l'on recense en moyenne trente et un passage par jour, cette hausse ponctuelle du nombre de patients a été bien prise en charge, grâce à la mobilisation d'équipes engagées et à une organisation adaptée. Nous avons également pu compter sur la solidarité entre établissements, notamment à travers des transferts vers le Centre hospitalier d'Auxerre (auquel Clamecy est rattaché via le Groupement hospitalier de territoire Unyon, NDLR). » Et toujours selon le directeur délégué, c'est un service public de qualité qui aurait été maintenu durant ces trois jours.

« Depuis le 31 janvier, les urgences de Clamecy bénéficient du renfort d'un agent supplémentaire pour améliorer l'accueil des patients, renforçant ainsi notre capacité à répondre aux besoins de la population.

Le mardi 1er avril, par exemple, l'équipe était composée de deux médecins urgentistes, deux infirmiers, un agent d'accueil et un cadre de santé. Tous ont contribué à assurer une prise en charge de qualité pour les trente-quatre patients accueillis ce jour-là. Je tiens à saluer leur engagement et leur professionnalisme. Assurer un service public de qualité de manière continue est notre mission. Nous sommes solidaires des autres établissements de la Nièvre lorsqu'ils font face à des difficultés, tout comme ils peuvent l'être quand c'est notre cas. Notre priorité c'est d'accueillir et soigner tous les patients qui sont orientés vers notre service d'urgences. Nous sommes organisés pour gérer les fluctuations d'activité quand bien même un établissement de notre département traverse une période délicate ».

Enfin, et toujours selon Roch de Salins, « cet épisode rappelle avec force combien le service des urgences du Centre hospitalier de Clamecy est indispensable, non seulement pour le Haut Nivernais, mais aussi pour tout le territoire de la Nièvre ».

6. TRACT pour la venue de Christophe :



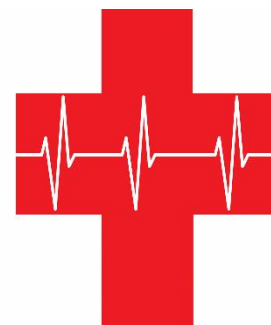
« Dans la Nièvre, le mal être se propage de service d'urgences en service d'urgences »

« A l'hôpital, des personnels en souffrance ? »

« Les urgences de Cosne évacuées »

Il ne se passe pas une semaine sans que la presse locale alerte sur la situation de l'hôpital dans le département tant en matière d'accueil et de soins aux patients qu'en matière de manque de personnel, de souffrance au travail...

Face à cette situation les réponses de l'ARS – mobilisation temporaire de la réserve sanitaire, financement d'un moyen de transport privé supplémentaire... - apparaissent anecdotiques. Par ailleurs la mise en place « d'une mission d'appui opérationnelle » conduite entre autres par Mathias Wargon dont les méthodes relèvent du lean management – de triste mémoire à « Orange » - et s'appuient sur une optimisation de l'organisation du travail sans pour autant augmenter les ressources en personnel ne présage rien de bon.



La Cgt propose quant à elle :

- *Des hôpitaux de proximité assurant un véritable maillage du territoire et disposant d'un service d'urgence ouvert 24 heures sur 24, d'une maternité de premier niveau pour les accouchements dits physiologiques, d'une activité de chirurgie et d'une structure de prise en charge des patients psychiatriques en lien avec la psychiatrie de secteur et les hôpitaux spécialisés.*
- *Une réorganisation de l'hôpital pour diminuer le nombre de services de spécialités au profit de services de médecine polyvalente.*
- *Le relèvement du nombre de médecins formés annuellement en France. (25 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme à l'étranger, du fait, entre autres du numerus clausus) et l'inversion de rapport généralistes/spécialistes au regard de l'évolution des besoins d'une population vieillissante.*
- *La reconnaissance de l'élévation du niveau de qualification pour toutes et tous en rapport à la réalisation d'actes techniques (pratiques avancées...) ou dans des spécialisations particulières comme la psychiatrie ou les urgences.*
- *La création d'universités de santé permettant des formations communes à l'ensemble des professionnels de santé.*

Samedi 14 juin 2025 à 14H

Château du Vernay à Challuy

**Venez débattre avec Christophe Prudhomme,
médecin urgentiste, syndicaliste CGT**